

Actions de valorisation et de promotion du bénévolat

Fiche n° 3.20
Priorité : lot 3

1. Description du projet

Le bénévolat est une activité volontaire et non rémunérée réalisée par une personne au profit d'une cause ou d'une organisation. Cela peut inclure des actions dans des domaines tels que l'aide humanitaire, l'éducation, la santé, l'environnement, le sport, la culture, etc. Le bénévolat peut être exercé de manière régulière ou ponctuelle, et il est généralement motivé par le désir d'aider les autres, de contribuer à la société ou d'acquérir de nouvelles compétences et expériences.

Pour valoriser et promouvoir le bénévolat, les mesures suivantes pourront être mises en place via un groupe de travail installé dans le cadre de l'ODR :

- Sensibiliser la population : Organiser des campagnes de sensibilisation sur l'importance du bénévolat et les bénéfices qu'il apporte tant aux bénévoles qu'à la communauté.
- Créer une plateforme de volontariat : Mettre en place une plateforme en ligne où les bénévoles peuvent s'inscrire et trouver des opportunités de bénévolat dans leur commune. Cette plateforme peut également permettre aux associations locales de publier leurs besoins en bénévoles.
- Organiser des événements bénévoles : Encourager les associations locales à organiser des événements bénévoles qui permettent aux bénévoles de se rencontrer et de s'impliquer concrètement dans des projets communautaires.
- Reconnaissance et récompenses : Mettre en place un système de reconnaissance des bénévoles, par exemple en organisant une soirée de remise de prix annuelle pour les bénévoles qui se sont distingués.
- Formation et ateliers : Proposer des formations et des ateliers destinés aux bénévoles pour les aider à développer leurs compétences et leurs connaissances dans des domaines d'intérêt communautaire.
- Partenariats avec les entreprises : Collaborer avec les entreprises locales pour encourager leurs employés à s'impliquer dans des actions bénévoles. Cela peut se faire par le biais de programmes de mécénat ou de jours de bénévolat au sein de l'entreprise.
- Communication régulière : Mettre en place une communication régulière autour du bénévolat dans la commune, en utilisant les médias locaux, les réseaux sociaux et les panneaux d'affichage pour informer la population des opportunités de bénévolat disponibles.

- Créer un réseau de bénévoles : Faciliter les rencontres entre bénévoles, notamment en organisant des réunions périodiques ou des groupes de discussion en ligne où les bénévoles peuvent échanger et partager leurs expériences.

2. Justification du projet

Attirer de nouveaux volontaires au sein des associations passera par la promotion et la mise en valeur de ce type d'engagement.

En effet, les considérations qui suivent montrent l'importance du bénévolat pour la vie de la commune :

- Les bénévoles sont des éléments essentiels d'une société positive, solidaire et tolérante ;
- Le bénévolat est une des dimensions fondamentales de la citoyenneté active et de la démocratie ;
- Le bénévolat permet l'acquisition d'aptitudes et de compétences sociales ;
- Les actions liées au volontariat, qu'elles soient formelles, non formelles ou informelles, sont bénéfiques tant pour les volontaires, que les associations et la société dans son ensemble ; ces actions ne se substituent pas aux emplois professionnels et constituent une valeur ajoutée pour la société ;
- Le volontariat joue un rôle fondamental dans le domaine de la jeunesse ;
- Le volontariat accroît la participation civique et contribue au sentiment d'appartenance des citoyens à la société.

Les associations ont un besoin vital de soutien pour offrir aux bénévoles une place de choix dans la vie communale. Le bien-être des volontaires passe par la bonne santé des associations et celles-ci doivent bénéficier de la part des autorités communales d'un traitement qui respecte les 5 principes de bonne gouvernance de démocratie, de partenariat, de transparence, de non-discrimination et de transversalité.

3. Lien à la stratégie du PCDR

	V. Le renforcement de la dynamique associative et de la convivialité au sein de l'espace-public
5.1	Soutenir l'organisation d'activités associatives et festives.
5.2	Faciliter la convivialité et les liens sociaux